

Séance du 20 Novembre 1936.

S'an mil neuf cent trente-six, le vingt Novembre,
à 21 h, le Conseil Municipal de la ville de Montrejeau s'est réuni dans
le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus,
Maire.

Présents : M. M. Seilhan, Birabent, Castet, Labayle, Baronne, Boueki
Blanchard, Beyret, Ladère, Fusséger, Ottum, Bondoumet, Lubenbiele,
Bycheune, Vallet.

Absents : M. M. Dorbesson, Giraudon, Grard,
Mareigot.

Halle à la volaille.

M. le Maire rappelle les voeux déjà émis dans la précédente assemblée, au sujet des projets de construction de halles, reconnus de toute utilité, pour le développement des marchés et du commerce local.

A la demande de M. le Maire, M. le Maresquier architecte présent à la séance, donne quelques indications sur les plans qui il se propose d'établir pour la halle à la volaille.

Selon lui, la mise en adjudication de ces travaux pourrait comporter quatre lots :

Le 1^{er} lot comprendrait les travaux de maçonnerie avec terrasse et installation électrique ;

Le 2^e lot : la charpente métallique ;

Le 3^e lot : la couverture, volteage et plomberie ;

Le 4^e lot : la peinture.

Il y a, dit M. le Maresquier, intérêt, au point de vue de ces travaux, à diviser ainsi en quatre lots pour obtenir une plus forte réduction des prix et permettre en même temps aux artisans locaux de s'intéresser à ces travaux.

Malgré que ce ne soit pas l'avis de M. Bacone, le Conseil Municipal, après en avoir longuement discuté, donne sa préférence à la division en quatre lots.

Mairie

Est également soumis au Conseil un plan d'aménagement de l'immeuble Béthune devant servir à usage de Mairie. La dépense afférente à cet aménagement devrait dépasser deux cents mille francs. Les Conseillers expriment des points de vue différents, M. le Maire fait cependant remarquer que la Commission des Travaux en a accepté antérieurement les plans et devis et il met aux voix l'adoption du projet, tel qu'il est présenté. L'assemblée, moins une abstention, et un opposant, en vote l'acceptation.

Un projet de cabinets publics est aussi mis à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.